



**Rubrique Repères
pour agir**
en promotion de la santé

n° 28 Novembre
2013

Priorités en santé publique et place des personnes âgées

Prévenir les effets liés au vieillissement par l'adoption de modes de vie qui entretiennent le capital santé : le bien-vieillir représente un enjeu fort pour les années à venir. Si dans 30 ans, la population âgée de 60 ans aura doublé, la population très âgée (85 ans ou plus) aura elle, quadruplé.

Il faut aujourd'hui néanmoins poser quelques constats majeurs : alors que l'espérance de vie après 65 ans est la plus élevée, la mortalité avant 65 ans est également parmi les plus hautes (pays de l'OCDE). Par ailleurs, les dépenses de soins restent les plus élevées et les dépenses de prévention, les moins élevées.

1 Prendre en compte les effets liés au vieillissement

Résultant de facteurs complexes à la fois d'ordre biologique, psychologique et social, le vieillissement est un processus inéluctable, propre à chacun d'entre nous, se définissant comme « un ensemble de modifications fonctionnelles diminuant progressivement l'aptitude de la personne à assurer son équilibre physiologique ».

Alors que la personne âgée doit maintenir de la continuité dans ses habitudes de vie, ses envies, ses expériences et ses engagements, alors qu'elle doit demeurer active, obtenir de la satisfaction dans la vie, maintenir son estime d'elle-même et conserver la santé, le vieillissement entraîne des modifications qui l'affectent sur le plan social (départ à la retraite, par exemple...).



Au sein des projets régionaux de santé et des schémas de prévention, la place des personnes âgées est bien présente. Les actions de prévention définies ont pour objectif principal de favoriser et maintenir l'autonomie de ces populations dans le cadre du projet de vie. La prévention de la dépendance, la promotion du vieillissement actif, le mieux-être chez soi, l'amélioration de l'accueil des personnes, l'accès aux loisirs et à la culture, la lutte contre l'isolement... sont dans la plupart des départements, en lien avec l'action des Conseils généraux, les orientations prioritaires.

Parmi ces orientations, plusieurs sont transversales avec le schéma régional d'organisation médico-sociale ou rejoignent son volet gérontologique.

Par ailleurs, alors que les défauts d'anticipation et de cloisonnement entre acteurs et services génèrent de nombreux allers/retours entre domicile et établissements de santé, la part des maladies chroniques dans l'ensemble des pathologies devient dominante.

2 Vieillir en bonne santé

Dans ce contexte de vieillissement de la population, le programme « Vieillir en bonne santé » développé par l'Inpes contribue à répondre, dans le champ de la promotion de la santé, à différentes priorités, comme la prévention de la perte d'autonomie, la prévention des chutes et la maladie d'Alzheimer. L'acquisition d'aptitudes individuelles de protection de l'autonomie et de prévention des incapacités est essentielle, tout autant que le renforcement des compétences des professionnels médico-sociaux et de l'entourage familial des personnes âgées. S'il s'agit, plus globalement, de valoriser la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, ce programme sensibilise également l'opinion publique aux contraintes et aux difficultés que rencontrent aujourd'hui les personnes âgées.

3 La place des personnes âgées dans les projets régionaux de santé





4 Des objectifs centrés sur le parcours et qualité de vie

Maintenir en bonne santé la personne qui avance en âge permet de retarder son entrée dans la dépendance. Il s'agit donc d'agir sur la totalité du parcours de vie en axant sur la qualité de vie, mais aussi d'offrir à chacun l'accompagnement et la prise en charge adaptés à sa situation, à chaque étape de son parcours.

- Adapter les messages de prévention aux personnes âgées et à leur entourage
- Améliorer la qualité de vie : promouvoir le maintien à domicile, les capacités de mémoire, la prévention des chutes, la dénutrition, la prévention de l'accident vasculaire cérébral, la dépression et la perte d'autonomie
- Sensibiliser les partenaires pour l'amélioration des milieux de vie: aménagement des logements, accessibilité des locaux publics, qualité de vie du quartier, du voisinage, aménagement de l'espace public
- Lutter contre l'isolement et la désinsertion sociale, en soutenant les aidants
- Prévenir et éviter le recours aux urgences et limiter les hospitalisations inadéquates

Et plus globalement...

- Mieux connaître et prendre en compte les inégalités territoriales de santé
- Incrire dans les contrats locaux de santé des actions en faveur des personnes âgées
- Mener à bien la mise en œuvre du plan Alzheimer (SSIAD, MAIA...)
- Intégrer le champ de l'éducation à la santé dans les formations initiales et continues des professionnels des champs sanitaire et médico-social
- Améliorer les conditions d'accueil et la qualité de vie dans les EHPAD (projet d'établissement, projet de vie et de soins individuels)
- Construire des filières de prise en charge complètes sur les territoires de proximité (social/ambulatoire/sanitaire/médico-sociale)



Quels indicateurs retenir ?

La place des personnes âgées, l'évolution des catégories d'âge, les disparités territoriales, l'état de santé général et les conditions socio-économiques, relèvent, dans une politique régionale ou locale de santé publique, d'une vingtaine d'indicateurs possibles :

Les personnes

- Age des personnes et % dans la population générale
- Evolution de la pyramide des âges
- Espérance de vie à la naissance
- **Indice de vieillissement** : le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans
- Nombre des personnes âgées de 75 ans et plus dans la population, leur situation matrimoniale
- % des personnes âgées de 80 ans ou plus vivant seules
- Part des 65 ans et plus souffrant d'une affection longue durée (ALD)
- Vieillesse de la population d'origine étrangère
- Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile, et niveau de dépendance

Les ressources

- Dispositifs d'accompagnement mis en place sur le territoire
- Réseaux de solidarité existants
- Présence de structures de proximité, d'équipements
- Nombre d'aidants potentiels et de personnes aidées
- Type d'accompagnement des aidants familiaux
- Confection et livraison des repas fournis chez les particuliers retraités, modes de distribution
- Spécificités du parc de logements au regard des personnes âgées
- Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'aide à domicile
- Nombre de services d'aide à domicile intervenant sur ce territoire
- Offre d'accueil en établissement
- Nombre de places en SSIAD

**Vous souhaitez continuer à recevoir cette rubrique ?
N'hésitez pas à nous contacter !**

Luc HINCELIN
consultant en promotion de la santé
Agence LH conseil
reperes.lhconseil@laposte.net
www.lh-conseil.fr
03 20 95 98 37



Régulièrement référencés, les éclairages de Luc Hincelin alimentent la documentation consacrée aux outils et à la méthodologie. Ils proposent des repères sur les pratiques et les modes d'intervention en éducation et promotion de la santé. Avec expertise et pédagogie, l'auteur s'appuie sur les tendances d'aujourd'hui et diffuse une rubrique qui s'adresse à tout porteur de projet.

LH conseil, agence en promotion de la santé, initie et accompagne vos diagnostics de santé, vos créations d'outils et de méthodes, réseaux de santé, auto évaluations accompagnées. Collectivité locale, institution ou association, vous trouverez auprès d'elle une aide pour vos interventions et vos formations et des conseils au bénéfice de votre action.